

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 2/2025

Mis en ligne le **24 JAN. 2025**

Session du 20 janvier 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 20 JANVIER
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, DEBIT,
KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX, BASTIE, LAVOREL,

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents : M. RIPERT

Absents excusés : Mmes et M : SCHOFFIT, SEVE, LEROY

Procurations :

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
Mme SEVE	a donné procuration à	M. VEVE
Mme LEROY	a donné procuration à	M. MARTIN

**MODIFICATION DES STATUTS DE COTELUB INTEGRANT UNE NOUVELLE
COMPETENCE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que COTELUB dispose à ce jour de
3 compétences facultatives pour la conduite d'intérêt communautaires, à savoir :

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts
communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;

Par délibération en date du 31/10/2024, la Communauté Territoriale Sud Luberon a modifié
ses statuts en rajoutant la compétence facultative « Politique du logement et du cadre de vie »
suite à l'étude pré-opérationnelle OPAH menée sur 2023-2024 dont les résultats ont soulevé

le besoin de mener une stratégie territoriale afin de mener opérationnellement une politique en faveur de l'habitat à l'échelle de l'EPCI et du logement à l'échelle des communes.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (2 abstentions)

- Approuve la prise de compétence « Politique du logement et du cadre de vie »
- Approuve le nouveau statut
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT

La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

